

Cadastre :

Seuls les renseignements cadastraux relatifs à votre propriété peuvent être communiqués à titre simplement indicatif à l'Echevinat de l'Urbanisme.

Pour tout renseignement cadastral plus précis, il convient de s'adresser au Ministère des Finances, Administration du Cadastre, Allée verte, 35 à 4600 VISE 04/379 22 41